

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 168-2019

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.204

Déposée le: 12.06.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Marti (Bern, PS) (porte-parole)
Stucki (Bern, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –



Changement de paradigme dans le financement de l'accueil extrafamilial: baisse des tarifs plutôt que déductions fiscales

Selon la dernière proposition du gouvernement (projet de révision de la loi sur les impôts en consultation), les déductions pour l'accueil extrafamilial seront considérablement augmentées. On est en droit de se demander s'il est vraiment sensé d'avoir des déductions fiscales aussi élevées qui profiteront de façon disproportionnée aux hauts revenus et si l'argent à disposition ne devrait pas mieux être utilisé pour subventionner plus fortement les offres et, partant, en faire baisser le prix pour les usagères et usagers. Ce d'autant plus que les tarifs facturés aux parents sont très élevés lorsqu'on les compare à ceux pratiqués dans les autres pays.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A combien s'élève la somme totale des déductions fiscales pour l'accueil extrafamilial aujourd'hui (aux niveaux cantonal et communal) ?
2. A combien s'élèverait ce montant si les déductions fiscales pour l'accueil extrafamilial étaient augmentées, comme le propose le gouvernement (projet de révision de la loi sur les impôts 2019) ?

3. Quelle pourrait être l'alternative aux déductions fiscales pour que cette somme (le total des déductions fiscales) soit directement utilisée pour subventionner l'offre d'accueil extrafamilial, ce qui permettrait d'alléger considérablement la facture des parents ?
4. De combien les tarifs facturés aux parents (par enfant) seraient-ils réduits si cette somme (le total des déductions fiscales) était directement utilisée pour rendre l'accueil extrafamilial moins cher ? Prière de présenter les tarifs individuels selon la taille et la classe de revenus des familles.
5. Quelles autres solutions pourrait-on envisager pour faire baisser les tarifs relativement élevés facturés aux parents ?

Destinataire

- Grand Conseil